

La voix chantée dans les musiques actuelles

RS5026 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	133
Formacode(s)	45083
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	10/10/2019
Date d'échéance	10/10/2022

Certificateur(s)

ACP LA MANUFACTURE CHANSON · SIRET : 32858259800046

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification répond au besoin identifié chez les artistes interprètes (quels que soient leur métier : chanteur, musicien, comédien, danseur ou autres...)

de se former afin de s'adapter aux spécificités liées aux conditions d'exercice de cette activité.

La certification recouvre des compétences permettant à l'artiste chanteur- interprète de s'approprier les concepts et les techniques essentiels afin de développer sa voix et s'adapter aux spécificités liées aux conditions d'exercice de cette activité.

Au-delà

de la maîtrise technique de sa voix, il est important que le chanteur préserve sa voix au cours de l'évolution de son activité professionnelle en s'appuyant sur une hygiène et des techniques.

Pouvant intervenir tant sur scène que lors d'enregistrements, les compétences spécifiques associées à ces conditions d'exercice et une connaissance du cadre réglementaire concerné lui permettront d'intervenir de façon optimale, dans son propre intérêt ainsi que dans celui de la performance globale.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1.1. La technique vocale

1.1.1 La voix

- Appliquer des techniques de préparation corporelle et vocale en lien avec les circonstances de la pratique vocale prévue (condition physique et mentale, nature du répertoire, temps disponible, conditions techniques etc.)
- Établir en continu un état des lieux de son émission vocale en se basant sur ses perceptions corporelles et auditives et ajuster si nécessaire la qualité du geste respiratoire, la tonicité, la gestion des résonateurs et des registres et la motivation du son.
- Faire entendre sa voix, accéder à son plein potentiel, et affirmer sa singularité vocale en dépassant les postures limitantes grâce à la technique vocale, aux techniques de développement de l'imaginaire, et aux techniques de renforcement de la confiance.
- Entretenir et élargir sa palette vocale régulièrement et en autonomie en pratiquant des exercices d'exploration, de renforcement, de précision, d'assouplissement et d'improvisation.
- Adopter une hygiène corporelle et vocale saine, basée sur ses connaissances en anatomo-physiologie de la voix afin de sécuriser et pérenniser sa pratique vocale et se prémunir des impacts extérieurs pouvant limiter ses capacités.
- Appliquer des techniques de préparation physique et mentale en lien avec la gestion du stress afin de limiter les impacts négatifs du trac sur la qualité de la voix ou de l'interprétation lors d'une mise en situation.

1.1.2 La musicalité

- Interagir efficacement dans un groupe de travail en utilisant un vocabulaire adapté, en affirmant sa propre légitimité, en favorisant une synergie afin de produire un résultat collectif harmonieux.
- Aborder des répertoires variés et en identifier leurs spécificités, notamment la langue, l'esthétique musicale, le contexte culturel ou le cadre artistique (jazz, chanson française et internationale, rock anglais, comédie musicale, hip-hop etc).
- Obtenir une musicalité cohérente avec l'œuvre chantée, notamment en termes de tonalité, d'intonation, de rythme, et d'interprétation, en s'appuyant sur sa propre technique vocale, sur son analyse de l'œuvre, et sur la collaboration musicale mise en œuvre avec un instrumentiste.
- Apprécier une œuvre et en identifier à l'aide d'un document sonore ou d'une partition les traits dominants (harmonie, mélodie, rythme, structure, texte, esthétique etc), en s'appuyant sur ses connaissances en théorie musicale et en culture musicale.
- Mettre en œuvre sa singularité et son sens artistique, en osant dépasser les cadres de référence et en s'appuyant sur des techniques de créativité et d'improvisation.

1.2. La voix chantée en situation

1.2.1 La voix chantée face à un public

- Communiquer en utilisant un langage approprié avec tous les corps de métier intervenant sur scène et en régie, favoriser une synergie propice au bon déroulement du travail en équipe, afin que les besoins de chacun soient pris en compte pour servir collectivement la qualité de la performance globale.
- Participer aux réglages techniques en prenant en compte les caractéristiques humaines et acoustiques du lieu ainsi que les contraintes liées aux modes de traitement et de diffusion du son, s'y adapter au mieux, notamment en gérant avec précision l'utilisation du micro voix.
- Développer sa présence scénique à l'aide des langages corporel, verbal et musical et en s'appuyant sur ses capacités d'observation afin de créer un lien avec le public et lui transmettre une émotion.
- Évaluer et ajuster sa performance en continu en s'appuyant sur sa technique vocale et en prenant en compte l'ensemble des paramètres (œuvre interprétée, partenaires musicaux, espace scénique, public, etc) afin de participer à l'expression artistique globale.
- Pratiquer l'auto-évaluation de sa prestation scénique, en identifier les points forts, les points faibles, et les axes de progression prioritaires.
- Appliquer des techniques de préparation physique et mentale en lien avec la gestion du stress afin de limiter les impacts négatifs du trac sur la qualité de la voix ou de l'interprétation lors d'une mise en situation.
- Appréhender son environnement professionnel en tenant compte de la législation du spectacle vivant pour respecter ses obligations et faire respecter ses propres droits.

1.2.2

La voix chantée en situation d'enregistrement

- S'adapter aux contraintes techniques de l'enregistrement en studio, notamment le port d'un casque audio, le respect de la distance au micro, l'homogénéité de la dynamique et du timbre de la voix, l'attention particulière aux bruits parasites etc, tout en maîtrisant sa technique vocale.
- Écouter les remarques et préconisations de l'ingénieur du son et ajuster sa prestation en conséquence sans que cela nuise à la musicalité ni à la singularité de l'interprétation.
- Auto-évaluer sa prestation pendant la séance d'enregistrement et déterminer objectivement si des ajustements sont souhaitables et/ou possibles dans le temps imparti et/ou ultérieurement.
- Appréhender son environnement professionnel en tenant compte du cadre réglementaire des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle pour respecter ses obligations légales et faire respecter ses propres droits.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

n/a

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les candidats doivent pratiquer une discipline artistique du spectacle vivant ou audio-visuel (exemples : pratique de la scène ou du chant dans un contexte professionnel, pratique d'un instrument de musique, de la MAO, du chœur ou autres).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

La délivrance de la certification se fait de façon indépendante de la mise en œuvre des évaluations dans un souci de neutralité.

Le jury est composé de 3 personnes, dont au moins un représentant du collège salarial et au moins un représentant du collège employeur :

- Un responsable pédagogique référent,
- Deux professionnels extérieurs à la formation (technicien de la voix, artiste, pédagogue, orthophoniste ou producteur, éditeur, manager, programmateur, directeur de casting...).

Le jury est responsable de l'attribution de la certification dans le respect de l'égalité des traitements des candidats quelque-soit la voie d'accès et le jury d'évaluation.

Un PV de jury est établi dans lequel sont inscrits les noms et dates de naissance des candidats présentés, admis et non admis.

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

La délivrance de la certification se fait de façon indépendante de la mise en œuvre des évaluations dans un souci de neutralité.

Le jury est composé de 3 personnes, dont au moins un représentant du collège salarial et au moins un représentant du collège employeur :

- Un responsable pédagogique référent,
- Deux professionnels extérieurs à la formation (technicien de la voix, artiste, pédagogue, orthophoniste ou producteur, éditeur, manager, programmateur, directeur de casting...)

Le jury est responsable de l'attribution de la certification dans le respect de l'égalité des traitements des candidats quelque-soit la voie d'accès et le jury d'évaluation.

Un PV de jury est établi dans lequel sont inscrits les noms et dates de naissance des candidats présentés, admis et non admis.

Base légale

Date de décision	10/10/2019
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	10/10/2022

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS6101

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://www.manufacturechanson.org/certification>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5026/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	32
Parcours menés à terme	47

Taux d'achèvement	147 %
Période	02/2022 – 12/2022

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	133
Montant total engagé	303 250 €
Coût moyen par dossier	2 280 €
Durée moyenne	68 h
Période	01/2020 – 09/2022
France compétences	86 %
Reste à charge titulaire	8 %
France Travail	5 %
OPCO	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
Entreprise	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.